

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRÊTÉ N° 2022-056

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de l'entreprise LEFRANC TP, sise TSA 70011 à DARDILLY (69134), relative aux travaux de mise en conformité assainissement qui auront lieu au numéro 64 de la rue Pablo Picasso (RD205) entre le 23 mai et le 21 juillet 2022,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1^{er} –

Pour la bonne réalisation des travaux précités, le stationnement de tous les véhicules sera interdit, à l'approche et sur la zone de travaux du numéro 64 de la rue Pablo Picasso (RD205), entre le 23 mai et le 21 juillet 2022.

Article 2 –

La vitesse de tous les véhicules circulant sur ladite voie, sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier, pendant toute la durée des travaux.

Article 3 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise LEFRANC TP, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 5 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise LEFRANC TP de Dardilly.
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable du service exploitation de Transvilles de Saint-Saulve.

Fait à Emerchicourt, le 10 mai 2022

Le Maire,

Régis ROUSSEL.